

Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 1



Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
 Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole FIGUEL, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Delphine BEAUDOIN, M. Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ, Kevin RENOARD et Vicky RENAULT,

Absents excusés : Mme Catherine LUCAS

Absents : Mme Laetitia TABART,

Pouvoirs : Mme Catherine LUCAS donne pouvoir à Mme Delphine BEAUDOIN

Secrétaire de séance : M. Kévin RENOARD

N° 01.05-17/06/2021 : Approbation du PV du 20/05/2021

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire soumet le PV de la séance du 20 mai 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

N° 02.05-17/06/2021 : Vote du Compte Administratif 2020

M. le Maire expose que les opérations ayant menées à la modification du budget au mois de mai ont été également repérées par le trésor public sur les opérations 2020. Ainsi, le résultat reporté de 2019 sur le BP 2020 fut amputé par erreur du montant des restes à réaliser 2019. C'est donc la somme de 19 924.57 € qui n'a pas été réintégrée au BP 2020. Mécaniquement, elle ne se retrouve pas dans le CA 2020.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du Budget Principal suivant :

BUDGET COMMUNE - RESULTATS DE CLOTURE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019				317 089,72 €	0,00 €	317 089,72 €
Opération de l'exercice	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	592 685,75 €	1 391 521,16 €	2 218 729,96 €
TOTAUX	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	909 775,47 €	1 391 521,16 €	2 535 819,68 €
Résultat de clôture	0,00 €	405 133,18 €		739 165,34 €		1 144 298,52 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	542 798,86 €		542 798,86 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	713 408,99 €	909 775,47 €	1 934 320,02 €	2 535 819,68 €
Résultats définitifs		405 133,18 €		196 366,48 €		601 499,66 €

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 03.05-17/06/2021: Budget principal : Modification de l'affectation du résultat 2020

M. le Maire expose que sur le budget voté en mars, les restes à réaliser n'ont pas été réintégré dans le BP 2021. Techniquement, c'est le résultat 2020 qui les avait pris en charge. Le Trésor Public demande à la commune de rectifier cette écriture en reportant l'intégralité du résultat d'investissement et en réintégrant les restes à réaliser dans le BP.

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 405 133.18 euros, et en section d'investissement un excédent de 739 165.34 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la totalité soit 405 133.18 euros.

Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » l'excédent d'investissement d'un montant de 739 165.34 euros.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ANNULE** la délibération n°03.04-20/05/2021 du 20 mai 2021;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisé ci-dessus;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 04.05-17/06/2021 : Budget principal : Modification du Vote du Budget primitif 2021

M. le Maire expose qu'en raison de la modification de l'affectation de résultat, la commune doit redélibérer au sujet du budget primitif 2021. Ainsi, les chiffres présentés sont inchangés en section de fonctionnement et en section d'investissement

- Section de fonctionnement : 1 498 550.00 €
- Section d'investissement : 2 693 864.86 €
- Budget Primitif global : 4 192 414.86 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ANNULE** la délibération n°06.04-20/05/2021 du 20 mai 2021;
- **APPROUVE** le budget Primitif 2021 en fonctionnement et en investissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 05.05-17/06/2021 : Choix du Maître d'œuvre du nouveau restaurant scolaire

M. le Maire présente le tableau de notation des offres suite à l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre du futur restaurant scolaire. Les offres ont été reçues en mairie le 7 juin, dépouillées et analysées le 8 et le 9. Le 10 juin, un comité restreint a déterminé les 3 architectes retenus pour passer les auditions. Ces dernières se sont tenues le lundi 14 juin. La CAO s'est réunie le mercredi 16 juin afin de proposer au conseil le nom de l'architecte retenu selon le tableau final de notation ci-dessous.

CABINET	POINTS sur 100	CLASSEMENT
PETR	68,00	4
LOUVEL	67,01	6
MAGMA	79,87	2
MAILLET	61,28	8
DEAR	78,79	3
MICHOT	66,51	7
LAUNAY	81,60	1
PELLERIN	67,65	5

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le choix du cabinet COUASNON-LAUNAY ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 06.05-17/06/2021 : Validation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2021-2025

Mme Oblin présente le Projet Educatif De Territoire 2021-2025. Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation sur les temps scolaires, péri et extrascolaire.

Le PEDT doit permettre de :

- Se connaître et de se faire connaître entre acteurs éducatifs : échanger sur les valeurs, les objectifs et les projets de chacun ;
- Être un espace de discussions, d'échanges et de mise en œuvre de projets communs ;
- D'articuler les différents temps de l'enfant : scolaires, péri et extrascolaires.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le PEDT 2021-2025 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 07.05-17/06/2021 : Validation des modifications des règlements intérieurs ALSH-Garderie-Cantine-Espace Jeunes

Mme Oblin présente les règlements intérieurs ALSH-Garderie-Cantine et Espace Jeunes modifiés destinés, après modification, à intégrer le portail famille de la commune.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les règlements intérieurs ALSH-Garderie-Cantine-Espace Jeunes;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 08.05-17/06/2021 : Tarifs ALSH-Garderie-Cantine- pour l'année scolaire 2021-2022

Mme Oblin présente les tableaux tarifaires de l'ALSH-Garderie-Cantine pour l'année 2021-2022. Ces modifications interviennent dans une volonté d'harmonisation des tarifs et de synchronisation avec la mise en place du portail famille.

ALSH	2021					01/09/2021 -- 31/08/2022			
	Enfant Montreuillais et commune avec convention					Enfant Montreuillais			
	Journée		Matin	Après-midi	Mercredi Matin / après- midi avec repas	Journée		demie-journée	
avec repas	sans repas	avec repas				sans repas	avec repas	sans repas	
Quotient familial									
Inférieur à 200 €	6,06 €	3,32 €	2,39 €	2,93 €	5,67 €	6,12 €	5,12 €	2,96 €	3,96 €
200 € à 500 €	9,84 €	6,64 €	4,02 €	4,56 €	7,78 €	9,93 €	8,93 €	4,61 €	5,61 €
500 € à 800 €	11,47 €	7,84 €	4,56 €	5,11 €	8,75 €	11,59 €	7,92 €	5,17 €	8,84 €
800 € à 1 100 €	13,35 €	9,38 €	5,39 €	5,97 €	9,94 €	13,48 €	9,47 €	6,03 €	10,04 €
1 100 € à 1 400 €	14,62 €	10,45 €	5,97 €	6,47 €	10,65 €	14,77 €	10,55 €	6,54 €	10,76 €
1 400 € et plus	15,49 €	10,89 €	6,47 €	7,02 €	11,62 €	15,64 €	10,99 €	7,09 €	11,74 €
	Enfants extérieurs					Enfants extérieurs			
	Journée		Matin	Après-midi	Mercredi Matin / après- midi avec repas	Journée		demie-journée	
Quotient familial	avec repas	sans repas				avec repas	sans repas	avec repas	sans repas
Inférieur à 200 €	15,49 €	11,86 €	6,58 €	7,12 €	10,75 €	17,36 €	13,14 €	8,00 €	12,22 €
200 € à 500 €	17,36 €	13,40 €	7,38 €	7,92 €	11,89 €				
500 € à 800 €									
800 € à 1 100 €									
1 100 € à 1 400 €									
1 400 € et plus	19,49 €	14,88 €	8,49 €	9,02 €	13,62 €	19,49 €	14,37 €	9,11 €	14,23 €

RESTAURANT SCOLAIRE			
Enfants Montreuillais			
Quotient familial	2020	2021	09-21/08-22
0 à 199 €	2,71 €	2,73 €	1,00 €
200 € à 499 €	3,17 €	3,20 €	
500 € à 799 €	3,60 €	3,63 €	3,67 €
800 € à 1 099 €	3,93 €	3,97 €	4,01 €
1 100 € à 1 399 €	4,13 €	4,17 €	4,22 €
1 400 € et plus	4,56 €	4,60 €	4,65 €
Enfants Exterieurs			
Quotient familial			
0 à 199 €	3,93 €	3,97 €	4,22 €
200 € à 499 €	4,13 €	4,17 €	5,12 €
500 € à 799 €	5,02 €	5,07 €	
800 € à 1 099 €			
1 100 € à 1 399 €			
1 400 € et plus			
Adultes			
Repas Adultes	5,02 €	5,07 €	5,12 €
Repas Anciens	7,95 €	8,03 €	8,11 €
repas personnel	3,03 €	3,06 €	3,09 €
GARDERIE			
	2020	2021	09-21/08-22
De 7h30 à 8h30	1,11 €	1,12 €	1,13 €
A 16h15 avec le goûter	1,97 €	1,99 €	2,01 €
De 17h30 à 19h00	1,11 €	1,12 €	1,13 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les tableaux modifiés des tarifs de l'ALSH, de la garderie et de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022
- **DIT** que ces tarifs prendront effet au 1^{er} septembre 2021
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 09.05-17/06/2021 : CCVIA : Validation du projet de projet de territoire

M. le Maire présente le projet du projet de territoire de la CCVIA. Il s'agit plus d'un toilettage que d'une réécriture intégrale du projet de territoire. Ce dernier s'établit sur 4 axes déclinés en plusieurs thématiques.

- AXE 1 : Un territoire Durable
- AXE 2 : L'attractivité économique pour de l'emploi pérenne
- AXE 3 : Un territoire à vivre pour tous
- AXE 4 : Promotion et rayonnement du territoire

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **EMET** un avis favorable au projet de territoire proposé par la CCVIA

N° 10.05-17/06/2021 : CCVIA : Modification de la charte de gouvernance

M. le Maire expose qu'en 2017, les 19 communes membres ont signé une Charte de gouvernance « Élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au service du Projet de territoire du Val d'Ille - Aubigné ». Cette charte a pour objectif d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel pour l'élaboration et le suivi du PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille- Aubigné.

La première modification du PLUi a mis en évidence le besoin de préciser le processus décisionnel lors des procédures d'évolution du PLUi. Les évolutions de la charte de gouvernance ont été débattues en conférence des maires du 3 mars 2021 et approuvées par le Conseil communautaire du 11 mai 2021.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification de la charte de gouvernance de la CCVIA
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 11.05-17/06/2021 : Convention ENEDIS

M. le Maire expose que l'Office notarial de la Visitation, à Rennes, a été sollicité par la société dénommée **ENEDIS** (anciennement ERDF), afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine, sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée section A numéro 2105.

La convention sous seing privé signée avec ENEDIS n'a pas été encore publiée au Service de la publicité foncière.

Sur demande, **et aux frais exclusifs d'ENEDIS**, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique qui régularisera la convention sous seing privé avec ENEDIS

Questions diverses

- M. le Maire évoque la convention entre l'AMF, le SDE et ORANGE. Ce dernier propose le choix aux communes de devenir propriétaire des réseaux et infrastructures en échange d'un loyer sous forme de RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) ou de rester propriétaire, en assumant le coût des réparations en échange d'un loyer. Les réflexions sont en cours sur une problématique n'offrant aucun avantage quelle que soit l'option choisie. Les communes alentours sont dans une expectative

TITRE	NOM
-------	-----

 identique.
- M. le Maire va proposer une réunion le 12 juillet prochain afin de trouver une solution pour l'implantation d'une antenne Orange avec différents propriétaires fonciers.
- M. le Maire va proposer une réunion le mercredi 30 juin, à 20h, à la salle polyvalente
- Mme Oblin informe le Conseil qu'en raison des opérations de mise en réseau des médiathèques de la CCVIA, la médiathèque de Montreuil-le-Gast sera fermée du 31 août au 13 septembre 2021.
- Mme Oblin informe le Conseil que le portail famille a ouvert ses portes le mardi 15 juin. Les familles ont commencé le processus d'inscription. Mme Oblin tient à remercier le travail important fourni par les agents au cours de cette opération.
- Mme Oblin évoque la fête du patrimoine du 26 septembre pour laquelle une réunion aura lieu le mardi 22 juin à 20h en salle du conseil.
- Mme Margolis évoque la journée écocitoyenne du 29 mai qui s'est bien déroulée au menu désherbage et plantations de plantes aromatiques. Une nouvelle journée est organisée le samedi 19 juin.
- M. Dugué évoque la fête de la musique du 19 juin 2021 à la salle de sport
- M. Dugué informe le conseil de la tenue d'une réunion pour l'attribution des salles la saison prochaine avec les associations concernées le jeudi 1^{er} juillet.
- M. Clolus informe le conseil que le terrain d'honneur de football est dans un état qui nécessite une intervention importante pour laquelle des devis sont en cours. Il les présentera au Conseil prochainement.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire met fin à la séance à 22h35

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 18 juin 2021.

Fait le 18 juin 2021
Le Maire,

Lionel HENRY